

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES



## AVIS PUBLIC

### ADOPTION DU RÈGLEMENT 01-2021

Le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 11 janvier 2021, un règlement portant le numéro 01-2021.

Ce règlement décrète le taux de la taxe foncière et les tarifications ou compensations pour l'année 2021.

Ledit règlement 01-2021 est entré en vigueur conformément à la Loi, et ce, en date du 12 janvier 2021.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1371, rue du Centenaire à La Conception, durant les heures d'ouverture de celui-ci, ou sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à La Conception le 12 janvier 2021.



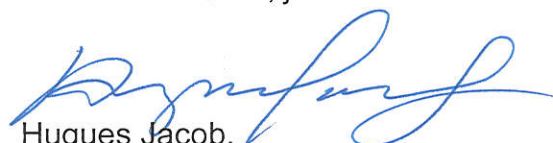
Hugues Jacob,  
Directeur général  
Secrétaire-trésorier

---

### Certificat de publication

Je, soussigné, Hugues Jacob, de la Municipalité de La Conception certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 12 janvier 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 12 janvier 2021.



Hugues Jacob,  
Directeur général  
Secrétaire-trésorier